fant de personnes pour porter sur le lieu d'inhumation.

Les réclamations devront être adressées sur papier libre à M. le Préfet du Nord.

Le maire:
P. Vincent.

Les Anciens Elèves en convention à Boulogne-sur-Mer. — L'Association amicale des Anciens Elèves de l'école municipale des arts et métiers, du 30 juin, à Boulogne-sur-Mer. Nous donnerons prochainement les détails sur cette convention.

MARCQ-EN-BAREUIL

Election au conseil d'arrondissement. — Lundi prochain, à six heures à 7 heures du soir, salle du Nouveau Monde, rue de Marquette, une réunion publique organisée par le comité socialiste. Dans cette réunion présidée par M. Antoine Menchaert, conseiller municipal, de Mouvaux, a eu lieu la présentation du candidat aux prochaines élections au conseil d'arrondissement.

Le candidat qui se présente contre M. Vinsonneau, conseiller sortant, est un ouvrier tisserand, demeurant à Marcq-en-Bareuil, hameau du Pont.

Nous aurons l'occasion de revenir plus tard sur ce candidat.

Empoisonnés par du bouillon

Six personnes qui prenaient part à un repas chez M. François Delannoy, à Marcq-en-Bareuil, ont failli être empoisonnées par suite de l'ebullition de bouillon conservé dans une marmite mal étamée.

Tous les convives se trouvent pris de vomissements, et le docteur, aussitôt mandé, fait leur administrer un contre-poison. Leur état n'inspire plus d'inquiétude.

LILLE

Cortège du Travail

Le produit de la quête organisée par le Comité de l'Arbre de Noël se décompose comme suit :

4 pièces d'or	20 fr.
En pièces d'argent	140
En billon	4,864 65
Nickel et pièces anglaises	6 05
En centimes	7 73
Total	1,836 43
En pièces démonétisées	20 90

Cette somme sera versée exactement par moitié à l'œuvre du Sanatorium et du Dispensaire anti-tuberculeux.

Ont obtenu : une médaille d'argent grand module, les mineurs de Lens, dont les clairs plus forts trones contenaient en total 127 fr. 04. — Une médaille de bronze grand module : les sapeurs-pompiers de Lille, total des cinq plus forts trones 681 fr. 99.

Ont obtenu : une médaille d'argent M. Legrand, caporal aux sapeurs-pompiers, avec 65 fr. 97.

Une médaille de bronze à M. Damez, mineur à Lens.

Les diplômes d'honneur : M. Montaigne, mineur à Lens, avec 40 fr. 58 ; M. Chevatte, 3, rue de la Halotterie, avec 38 fr. 87 ; M. Obry, mineur à Lens, avec 37 fr. 09.

Corporations ou écoles. — *Ecole Baggio*, un diplôme d'honneur pour 192 fr. 76. — *Les boulangers* pour 52 fr. 83.

Les médailles et diplômes seront adressés directement aux titulaires.

AU PALAIS

M. de Beaufleu, juge d'instruction, accompagné de M. Montagné, sous greffier, vient transporté mercredi après-midi à Palaiseau pour enquête relative aux vols de fils télégraphiques, commis depuis quelque temps entre Wattignies, Seclin et Phalempin.

Jeux de patronage. — Depuis hier le jeune Charles Rychembusch, 14 ans, rue Mexico, 6, est dans un état extrêmement inquiétant, atteint d'une méningite grave. Ce garçonnet, habitué du patronage St-Léger, était alle dimanche passer l'après-midi dans cet établissement. En jouant sur la scène d'un petit théâtre improvisé dans la salle, il tombe si malheureusement dans une trappe qu'il perdit connaissance. Depuis ce moment il est resté dans un état comateux qui inspire de vives inquiétudes à sa famille.

Tombé d'une échelle. — Un peintre en bâtiments, M. Auguste Pouyy, âge de 50 ans, demeurant Place du Lion-d'Or, 4, était en train de badigeonner la façade d'une maison, rue de la Monnaie, 79, hier vers midi, lorsque par suite d'un faux mouvement il perdit l'équilibre et tomba de l'échelle sur laquelle il était monté. Relevé aussitôt, il fut soumis à l'examen d'un docteur qui ne constata que de multiples contusions. Toutefois il redoute des lésions internes. Le blessé a été transporté à son domicile.

Une femme de 83 ans renversée par un cycliste. — Une femme de 83 ans, nommée Marie Hoffmann, veuve Julie Delhaye, passait mercredi vers une heure de l'après-midi, rue de la Bassé-Delle, au pont Maudit, lorsqu'en voulant traverser la chaussée en même temps qu'un chariot attelé de quatre chevaux et appartenant à M. Courouble, mouleur à Roubaix, elle glissa et tomba sous une des roues du véhicule, qui lui passa sur la jambe droite et à la hanche du côté droit. La pauvre femme, aussitôt relevée par des passants, fut transportée à l'Hospice général où elle reçut les soins d'un docteur, puis de là à l'Hôpital St-Sauveur.

Un noyé. — Un marchand forain, le sieur Lambert Demarteau, âge de 64 ans, demeurant rue d'Alger, 7, vient d'être arrêté par la police du quatrième arrondissement pour attentat à la pudeur vis-à-vis d'une fillette de onze ans, Alexandrine D..., qu'il avait attirée chez lui.

Ce misérable avait promis à l'enfant une boîte de pastilles. Une fois dans la chambre, il étouffa ses cris et la violenta. Puis il la mit à porte en lui menaçant de la tuer si elle recommençait les violences subies. — Ce n'est que quelques jours plus tard que la mère s'étant aperçue de ce qui avait dû se passer, obtint des aveux de la fillette. Le docteur Vermesch le fit d'ailleurs sur l'affreuse réalité. Demarteau a fait des aveux complets.

Pendu. — Le nommé Louis W..., âge de 38 ans, journalier, impasse Ste-Agnès, a été trouvé pendu hier vers cinq heures de l'après-midi, dans sa chambre à coucher. Le malheureux était malade depuis longtemps et c'est à l'excès de souffrances qu'il endurait que l'on attribue son suicide.

La clef des champs. — Potaches et écolières sont dans l'attente des vacances prochaines. Le Conseil académique se réunira à la fin de la semaine au Rectorat pour fixer la date des distributions de prix. Il est probable que la volée sera donnée aux écolières du collège Fénelon le 30 juillet et aux lycéens du lycée Faidherbe le 31.

Tentative de suicide. — La nuit dernière, vers une heure, le nommé Augustin Fauquenoy, âgé de 44 ans, chauffeur, demeurant rue d'Austerlitz, 70, a tenté de se suicider en se pendant au pied de son lit. Par hasard, on survint à temps pour le dépendre, il est à craindre que ce ne soit que partie remise, car Fauquenoy, alcoolique invétéré, a la monomanie du suicide.

Les vols. — Une enquête est ouverte au troisième arrondissement au sujet d'un vol de bicyclette au préjudice de M. Tiéry, architecte, rue des Buisses, 3.

Vol d'outeral. — Un chauffeur de la Compagnie du Nord, Omitamos Schonzas, âgé de 34 ans, demeurant rue de Fives 28 bis, a trouvé sur le trottoir de cette rue un porte-monnaie contenant une somme de 45 francs, qu'il s'est empressé d'aller déposer au poste de police. L'objet n'a une valeur à être réclamé par le propriétaire, Mlle Brunwick, 13, rue J.-J. Rousseau.

Arrestations. — Le sieur Auguste Crel, âge de 30 ans, charretier, demeurant rue des Postes, 206, a été arrêté au 5e arrondissement pour bris de clôture chez M. Pérard, entrepreneur, rue des Bateaux, 67.

— On a été arrêtés les sieurs Jacques Rémond, 34 ans, rue Bella-Vue et Léon Desmet, 28 ans, employés à la tonderie Guyot, rue du faubourg de Roubaix, pour vol de linges.

La dive bouteille. — Deux jeunes gens, François Degreys, 19 ans, broyeur, demeurant rue St-Luc, 18, et Henri Lisbit, 24 ans, chaudronnier, rue d'Alt, 15, ont été arrêtés au 5e arrondissement pour vol de dix bouteilles de vin commis au préjudice de M. Delroy, rue Blanche, 60.

Accidents du travail. — M. Julien Danger, 22 ans, peintre, rue Monvoisin, 75, s'est fait, en poussant avec effort une voiture, une déchirure musculaire au niveau de l'abdomen.

— M. Jules Dans, 20 ans, rue Corot, employé chez M. R. Assel, constructeur, s'est blessé à l'index droit.

LE NORD

EXPLOSION DANS UNE CAVE à Seclin

Une femme brûlée grièvement

Mardi vers huit heures et demie du soir, Mme Saint-Léger, gérante des magasins coopératifs Wibaux et Cie, sentit une forte odeur d'essence provenant de la cave. Elle commit l'imprudence d'allumer une lampe-tempête et de descendre pour voir d'où provenait cette odeur. Elle ne s'aperçut de rien. Elle ouvrit le robinet du tonneau d'essence et elle remonta. Mais à peine avait-elle fait quelques pas, que le gaz s'enflammait. Elle fut brûlée grièvement à la figure, aux bras et aux jambes.

Des soins lui furent aussitôt donnés à la pharmacie Delahaye où elle a passé la nuit en attendant son transfert à l'Hospice. Son état est inquiétant.

L'explosion a failli produire un autre accident grave. Le nommé Lemaire, M. Renard, passant avec sa voiture attelée de quatre chevaux *juste au moment de la détonation*. L'attelage effrayé se jeta dans la vitrine de la maison de Mme veuve Carbeaux, chapelière. La vitrine est complètement démolie.

SECLIN. — *Vous de fait.* — Hier vers 8 h. 1/2 du matin, les sieurs Eugène Bigotte, Marcelin Lelel, Ebermitte Jules et Longnépée J.-B. ont fait l'objet d'un procès-verbal dressé par la gendarmerie de Seclin, pour coups et blessures sur la personne d'un domestique de M. Robert Delecroix.

MOUCHIN. — Le sieur H... Jules, cultivateur, a été arrêté par les préposés des douanes Dulcet Joseph et Mongin, au moment où le brigadier Pinsard, au moment où il tentait l'introduction frauduleuse de quelques mesures objets soumis à la confection d'un procès. Une tentative est intervenue au bureau des douanes de Mouchin.

Un cultivateur écrasé à Genech

M. Auguste Olivier, cultivateur, à Genech, a été victime d'un grave accident. Il ramenait du foin lorsqu'en descendant un bas chemin, il fut précipité de la voiture et vint se briser les côtes sur le corps et les jambes; son état est désespéré.

AVESNES

Un enfant abandonné A FOURMIES

Une enquête est ouverte à Fourmies, sur un fait inouï et qui est probablement appelé à faire du bruit.

Les époux B..., demeurant rue des Pierres, à Fourmies, obéissant, dit-on, aux conseils d'une sage-femme ouvrant *Donné!* leur bébé âgé de quelques mois, à une femme qu'ils ne connaissaient pas et qui ne leur a laissé ni son nom, ni son adresse.

Les époux B..., que nous ne désignons pas plus amplement pour le moment, n'avaient pour excuse que leur situation un peu précaire qui les a incités à abandonner ainsi à son inconnue leur troisième enfant.

Une fillette brûlée A HAUTMONT

Hier mercredi, un peu avant midi, Mme François Vanselle, rue du Franc-Alay, était allée porter à dîner à son mari qui travaille en qualité de maître puddleur aux usines de la Providence.

Profitant de cette absence, sa petite fille, Alida, âgée de 3 ans, s'en fut chez une voisine, Mme Donnez Marie, qui épluchait des carottes.

L'enfant tombe dans un chaudron d'eau bouillante, et s'y fait brûler très grièvement les jambes, et son état ne laisse que peu d'espoir. Elle a reçu les soins de M. le docteur Moraux. On juge de la douleur des parents qui ont deux autres enfants.

DUNKERQUE

Accident. — Un journalier nommé Lanté est tombé dans la nuit du 4 entre Atlantique et et s'est grièvement blessé. On a transporté à l'hôpital un autre journalier nommé Rouvel qui a été blessé en tombant également à bord d'un vapeur.

PÊCHEURS D'ISLANDE

Un courrier est arrivé d'Islande mercredi après-midi. Il donne des nouvelles qui se trouvent à l'ouest d'Islande, à la fin de mai et au commencement de juin. Les renseignements suivants ont donné de bonnes nouvelles et les capitaines déclarent que tout va bien à bord.

— On a été arrêtés les sieurs Jacques Rémond, 34 ans, rue Bella-Vue et Léon Desmet, 28 ans, employés à la tonderie Guyot, rue du faubourg de Roubaix, pour vol de linges.

La dive bouteille. — Deux jeunes gens, François Degreys, 19 ans, broyeur, demeurant rue St-Luc, 18, et Henri Lisbit, 24 ans, chaudronnier, rue d'Alt, 15, ont été arrêtés au 5e arrondissement pour vol de dix bouteilles de vin commis au préjudice de M. Delroy, rue Blanche, 60.

Accidents du travail. — M. Julien Danger, 22 ans, peintre, rue Monvoisin, 75, s'est fait, en poussant avec effort une voiture, une déchirure musculaire au niveau de l'abdomen.

— M. Jules Dans, 20 ans, rue Corot, employé chez M. R. Assel, constructeur, s'est blessé à l'index droit.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Une rixe à Vimy

Lundi soir, à Vimy, des acrobates qui avaient installé à l'occasion de la ducasse un jeu de tir sur la place, ont assommé un ouvrier mineur du pays, *François Lefebvre*, âgé de 38 ans. D'autres ouvriers, les nommés Doligon, Vasseur et Bitedet, en voulant porter secours à Lefebvre, ont aussi été frappés.

On a relevé ce dernier avec de graves blessures à la tête, à la face et au côté droit.

Deux des acrobates, se voyant entourés, se *réfugièrent dans leur roulotte et sortirent bientôt armés de fusils*. On les désarma et les fusils furent remis à la gendarmerie de Vimy qui, à la suite de l'enquête, procéda à l'arrestation de Hortica, 43 ans, d'origine suisse, et de son fils, Olivier, 19 ans. Un troisième acrobate, également inculpé, est recherché activement et *cela avec des ordres dans toutes les directions*.

BETHUNE

DIVION. — Lundi vers 4 heures de l'après-midi un petit garçon de 8 ans, Charles Guillement, fils d'un employé des usines de Bruay, voulut traverser la chaussée en courant; il n'est jeté dans les jambes d'un cheval attelé à une voiture à deux roues qui conduisait M. Charles Boburgeroux, horloger à Nœux-les-Mines; avant que ce dernier ait eu le temps d'arrêter son attelage, le jeune Guillement a été renversé et écrasé sous les roues de la voiture. Le docteur Brunet, d'Houdain, y fut appelé aussitôt mais trop tard, le malheureux enfant est resté sur le coup. Son état fut jugé trop grave pour le prononcer une parole.

SAINT-OMER

OFFERTOIRE. — *Un malheureux venait de succomber à la suite d'une longue maladie de M. Pavot, manœuvrier, et y a enlevé une chaise de moutre et une somme d'argent.*

SI VOUS VOULEZ

Manger avec appétit.
Réconforter votre sang.
Combattre l'Anémie avec succès.
Boire une consommation agréable.

prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de BANYULS-TRILLES, préparé spécialement recommandé par MM. les Médecins aux hommes, dames et enfants.

Dans tous les Cafés et bons Estaminets

Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille exige des nombreuses contrefaçons.

TRIBUNAUX

Cour d'appel de Douai

Audience du 26 Juin 1901

LA CATASTROPHE D'ANICHE

MM. Lemay, directeur des mines d'Aniche, Barrillon, ingénieur en chef, et Nobiel, ingénieur divisionnaire de cette Compagnie, ont appelé du jugement du tribunal correctionnel de Douai qui le condamnait, le premier à quatre cents francs d'amende et les deux autres à deux cents francs d'amende. On sait qu'ils sont incriminés d'homicides par imprudence, de blessures involontaires et de contraventions au décret du 26 octobre 1893 sur la dynamite.

Le ministère public, de son côté, a interjeté appel à minima; l'affaire se présente donc, devant la Cour, dans les mêmes conditions que en première instance.

M. Maillard, du barreau de Douai, est chargé de la défense, comme il l'était déjà devant les premiers juges. Mais la prévention est soutenue, cette fois, par M. Ferrand, général Schaëfer.

L'audience a commencé à midi un quart, sous la présidence de M. Bosquet. Le public était peu nombreux.

M. le conseiller Lanlo, dans un long rapport qui a duré trois heures et demie, a clairement exposé les obligations des faits et tous les détendus de nature à leur permettre de juger.

Le Colonel du tribunal, dans son dispositif, est unetre sur les conventions de 1882, oublié de les relever, et cependant, dans ses motifs, se base sur elles pour établir l'existence des délits involontaires d'homicides et de blessures. Il y a là une contradiction, une inadvertance.

La cause de la catastrophe est demeurée inconnue; mais le ministère public soutient que ses conséquences ont été aggravées par l'accumulation énorme de dynamite et par le choix de l'emplacement de la dynamitière.

— M. Jobard Dans, 20 ans, rue Corot, employé chez M. R. Assel, constructeur, s'est blessé à l'index droit.

Nous avons, en tout cas, rarement vu une récolte de bâ-ta présenter dans des conditions si difficiles à analyser et aujourd'hui encore, nous sommes en présence de deux opinions bien différentes, les agriculteurs de toutes parts qui en sont pour le tout d'accord dans leurs appréciations. L'épiage les tiroirs n'auraient pas donné ce qu'on pensait. Les bons blés, entre autres sont faits sur betteraves, restent beaux, mais les mauvais en s'amélioraient pas.

Dans ces conditions, on conçoit facilement combien les opinions sur le futur rendement sont diverses; tandis que les uns soient une récolte inférieure à 100 millions d'hectolitres, les autres disent que l'on pourra encore facilement obtenir 110 millions, sinon plus. La vérité est qu'actuellement, il est tout aussi difficile de se prononcer pour un chiffre que pour l'autre.

Quoi qu'il en soit, le température est redevenue normale et la chaleur tempérée par le vent du Nord est revenue au blé qui, comme l'avoine, a néanmoins besoin d'une.

Résumé

Blé : hausse de 25 centimes. Seigle : calme. Orge : calme. Avoine : hausse de 25 centimes. Sarrasin : faibles. Maïs : calme. Sarrasin : baisse de 25 centimes.

Blé indigène. — Maintenant que le commerce se trouve débarrassé de la loi sur les bons d'importation, c'est le thermomètre qui paraît le régulateur qui va être le régulateur des cours, car la question de l'admission temporaire ne peut avoir grande influence sur le marché, sans ces parcels en province, ils n'ont pas apporté de changements bien appréciables.

Sons et issues de blé. — Le vente est toujours très sensé, et la sécheresse, aussitôt aux départements qui ont eu assez d'eau pour leurs blés, demandaient de 25 à 50 centimes de plus que mercredi dernier, en raison des nouvelles contradictoires de la récolte et aussi de la hausse de 50 centimes qui s'est faite *en matin sur les farines en consommation.*

Mais il est pas cette hausse qui débarrasse la meunerie, toujours surchargée de farines, et si le marché est ferme, il est aujourd'hui 20 francs, les farines du marché de Paris ne cotent encore que de 25.75 à 26 fr., malgré un ralentissement considérable de fabrication aussi bien à Paris que dans les usines et en province.

En outre, ce ne sont pas les avis de l'étranger, et d'une récolte de blé exceptionnellement abondante aux Etats-Unis, qui sont faits pour relever les cours sur les grands marchés importateurs.

Quant aux marchés locaux ces parcels en province